

Processus d'inscription et de réinscription

1^{ère} étape

Connectez-vous sur la plateforme « ADUM » <https://www.adum.fr/>

À noter

Vous devez déposer **chronologiquement** les documents requis cités ci-dessous selon votre niveau de thèse en un seul Pdf dans l'onglet « Documents à joindre » (ADUM). Si votre dossier est non conforme, il sera automatiquement refusé par L'Ecole Doctorale. Les documents peuvent être rédigés en français ou en anglais.

2^{ème} étape

Après le dépôt des documents requis, vous devez valider l'enregistrement de vos données dans ADUM. Les documents suivants seront soumis à validation électronique.

- ▶ Charte du doctorat,
- ▶ Autorisation d'inscription en doctorat,
- ▶ Convention individuelle de formation.

Procédure d'inscription en 1^{ère} année (Doctorant(es) retenu(e)s hors concours Établissements) Documents à déposer dans « Documents à joindre »

- Rapport d'entretien avec le directeur de thèse
- Résumé du projet de thèse (1-2 pages)
- Curriculum vitae
- Les notes de M2 ou analogues
- Copie ou traduction certifiée du diplôme ou de l'attestation de réussite permettant l'inscription en thèse
- Copie de tout justificatif ou notification attestant d'un financement pour la durée du doctorat ou la période de prolongation de la durée du doctorat :
 - Boursier : copie de la notification d'attribution ou de prolongation de bourse,
- ou**
- Salarié pour une activité professionnelle dédiée à la préparation du doctorat : si le contrat de travail ou l'avenant à ce contrat est déjà signé, copie du contrat de travail ou de l'avenant à ce contrat (sinon la copie sera fournie une fois le contrat de travail signé)
- ou**
- Salarié pour une activité professionnelle non-dédiée à la préparation de son doctorat, copie du contrat de travail, copie des 3 derniers bulletins de salaire
- ou**
- Travailleurs indépendants, professions libérales, autoentrepreneurs, fournir une attestation URSAFF

- Si vous effectuez une thèse dans le cadre d'une cotutelle internationale de thèse (double diplôme)
Fournir la copie de la convention de cotutelle de thèse signée par les deux établissements (si établie) ou document attestant de la préparation de cette convention (avec calendrier prévisionnel des séjours en France) dûment signé
- Copie de la Carte Nationale d'identité ou du passeport

- Pour les étudiants étrangers, lorsque c'est nécessaire : copie du passeport et du titre de séjour en cours de validité ou de la convocation à la préfecture pour le renouvellement du titre de séjour

Attestation de couverture sociale

- ▶ Si vous allez signer un contrat doctoral : la prolongation de votre sécurité sociale s'effectuera au moment de la signature de votre contrat de travail (Statut étudiant vers statut salarié), vous devez fournir votre attestation de sécurité sociale de l'année antérieure
- ▶ Si vous avez une bourse (Gouvernement, Campus France, CNOUS, CROUS) joindre le justificatif de paiement de la sécurité étudiante en vous connectant sur le site ameli.fr
- Attestation d'assurance « responsabilité civile » pour l'année en cours
(Généralement l'assurance responsabilité civile est incluse dans votre contrat d'assurance ou votre mutuelle étudiante)
- Attestation du paiement de la cotisation à la CVEC (Paiement à effectuer sur <https://cvec.etudiant.gouv.fr/>)

**Procédure d'inscription en 1^{ère} année
(Docteurant(es) retenu(e)s sur concours Établissements
(Ecole Polytechnique, ENSTA Paris, ENSAE Paris)
Documents à déposer dans « Documents à joindre »**

- Copie ou traduction certifiée du diplôme ou de l'attestation de réussite permettant l'inscription en thèse
- Attestation de financement
- Si vous effectuez une thèse dans le cadre d'une cotutelle internationale de thèse
Fournir la copie de la convention de cotutelle de thèse signée par les deux établissements (si établie) ou document attestant de la préparation de cette convention.
- Copie de la Carte Nationale d'identité ou du passeport
- Pour les étudiants étrangers, lorsque c'est nécessaire : copie du passeport et du titre de séjour en cours de validité ou de la convocation à la préfecture pour le renouvellement du titre de séjour

Attestation de couverture sociale

- Vous allez signer un contrat doctoral : la prolongation de votre sécurité sociale s'effectuera au moment de la signature de votre contrat de travail (Statut étudiant vers statut salarié),
Fournir votre attestation de sécurité sociale de l'année antérieure
- Attestation d'assurance « responsabilité civile » pour l'année en cours
(Généralement l'assurance responsabilité civile est incluse dans votre contrat d'assurance ou votre mutuelle étudiante)
 - Attestation du paiement de la cotisation à la CVEC (Paiement à effectuer sur <https://cvec.etudiant.gouv.fr/>)

**Procédure de réinscription en 2^{ème} et 3^{ème} année
Documents à déposer dans « Documents à joindre »**

- Rapport d'avancement de thèse signé par le directeur de thèse
- Liste des formations disciplinaires et transverses suivies qui est le récapitulatif de participation aux formations et formation en cours accessible dans votre espace personnel ADUM, rubrique formation
- Rapport personnel annuel du doctorant
- En troisième année, le mois de soutenance prévu de la thèse doit être indiqué dans le rapport d'avancement
- En troisième année, formulaire signé de mini-soutenance (évaluation à mi-parcours)
- En deuxième année, cotutelle internationale de thèse (celle-ci doit avoir été signée avant la fin de la 1^{ère} année) - convention signée, sauf si elle a déjà été fournie - copie de l'attestation d'inscription dans l'autre établissement
- Pour les étudiants étrangers, lorsque c'est nécessaire : copie du passeport et du titre de séjour en cours de validité ou de la convocation à la préfecture pour le renouvellement du titre de séjour
- Attestation de couverture sociale pour l'année en cours
- Attestation d'assurance « responsabilité civile » pour l'année en cours.
(Généralement l'assurance responsabilité civile est incluse dans votre contrat d'assurance ou votre mutuelle étudiante)
- Attestation du paiement de la cotisation à la CVEC (Paiement à effectuer sur <https://cvec.etudiant.gouv.fr/>)

**Procédure de réinscription en 4^{ème} année
(Soutenance prévue après le 31 décembre)
Documents à déposer dans « Documents à joindre »**

- **Demande de prolongation de la durée de la thèse à titre dérogatoire dûment signée**
- Liste des formations disciplinaires et transverses suivies qui est le récapitulatif de participation aux formations et formation en cours accessible dans votre espace personnel ADUM, rubrique formation
- Justificatif de financement
- Rapport d'avancement de thèse signé par le directeur de thèse
- Attestation de couverture sociale pour l'année en cours
- Attestation d'assurance « responsabilité civile » pour l'année en cours.
(Généralement l'assurance responsabilité civile est incluse dans votre contrat d'assurance ou votre mutuelle étudiante)
- Attestation du paiement de la cotisation à la CVEC (Paiement à effectuer sur <https://cvec.etudiant.gouv.fr/>)

À noter

Toute année universitaire commencée est due (total des frais d'inscription, pas de prorata) quelle que soit la date de début de la thèse. La période d'une année universitaire est du 01/09 au 31/08 de l'année suivante et les réinscriptions doivent être effectuées entre le 01/09 et le 30/11 même si la thèse a débuté tardivement. Les doctorants en 4^{ème} année qui soutiendront avant le 31 décembre ne doivent pas se réinscrire, ni payer la cotisation à la CVEC, ni payer les frais de scolarité.

Après la validation pédagogique et administrative de votre demande d'inscription et le paiement des frais d'inscription (380 euros), vous recevrez un email de confirmation d'inscription de l'Institut Polytechnique de Paris, un certificat de scolarité et votre carte d'étudiant seront disponibles auprès du service de scolarité des doctorants de votre établissement.

Formulaires spécifiques

Les formulaires spécifiques sont disponibles sur le site de l'IP Paris - <https://www.ip-paris.fr/>

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à contacter :

- X / ENSTA Paris / ENSAE Paris : Audrey Lemarechal
- Télécom Paris : Florence Besnard
- Télécom SudParis : Véronique Guy / Zeinab Londas
- HEC Paris : Françoise Dauvergne